

LETTRES DE CRÉDIT ET FRAIS AFFÉRENTS AUX RÉGIMES RETRAITES
 POUR L'EXERCICE DE TERMINANT LE 30 SEPTEMBRE 2015

No ligne	Date d'émission originale/ remboursement	Période couverte	Valeur (M \$)
1	Cadres 2010-09-24	janvier à septembre 2010	0,6
2	Syndiqués 2010-09-24	janvier à septembre 2010	2,4
3	Total 2010		3,0
4	Cadres 2010-09-24	octobre à décembre 2010	0,7
5	Syndiqués 2010-09-24	octobre à décembre 2010	1,5
6	Cadres 2011-09-28	janvier à septembre 2011	2,5
7	Syndiqués 2011-09-28	janvier à septembre 2011	4,4
8	Total 2011		9,1
9	Cadres 2011-09-28	octobre à décembre 2011	1,3
10	Syndiqués 2011-09-28	octobre à décembre 2011	2,5
11	Cadres 2012-10-03	janvier à septembre 2012	3,8
12	Syndiqués 2012-10-03	janvier à septembre 2012	4,1
13	Total 2012		11,7
14	Cadres 2013-09-30	octobre 2012 à septembre 2013	(1,0)
15	Syndiqués 2013-09-30	octobre 2012 à septembre 2013	(1,5)
16	Total 2013		(2,5)
17	Cadres ⁽¹⁾ 2014-09-30	octobre 2013 à septembre 2014	(1,0)
18	Syndiqués ⁽¹⁾ 2014-09-30	octobre 2013 à septembre 2014	(1,5)
19	Total 2014		(2,5)
20	Cadres ⁽¹⁾ 2015-09-30	octobre 2014 à septembre 2015	(0,6)
21	Syndiqués ⁽¹⁾ 2015-09-30	octobre 2014 à septembre 2015	(1,0)
22	Total 2015		(1,6)
23	Total		17,2

⁽¹⁾ Il est à noter qu'à la suite de la mise à jour du rapport actuariel des régimes de retraite de Gaz Métro, un remboursement des lettres de crédit de 1,62 M\$ a été réalisé pour l'exercice 2015. Gaz Métro a eu recours à des lettres de crédit totalisant 17,2 M\$ à la fin de l'exercice 2015. Les montants présentés ci-dessus indiquent les additions (réductions) annuelles ainsi que les dates auxquelles les lettres de crédit ont été prises ou remboursées.

Les frais d'utilisation des lettres de crédit reliés aux régimes de retraite pour les cadres et les syndiqués sont nuls en 2010, de 15 k\$ en 2011, de 85 k\$ en 2012, de 228 k\$ en 2013, de 221 k\$ en 2014 et de 184 k\$ en 2015.